

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 24 MAI 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mmes BAYLE-LASSERRE, ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WLS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE.

ABSENTS/EXCUSES : M. BOUNINE (pouvoir à M. DESPLAT), Mme DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 – 74 - DÉGRÈVEMENTS : FACTURES CONSOMMATION D'EAU

Rapport présenté par Monsieur ETCHEBERTS, conseiller municipal :

Vu les demandes de dégrèvements concernant plusieurs factures d'eau potable,

Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 40 fixant les modalités de calcul des dégrèvements sur les consommations d'eau,

Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil municipal après avis du Conseil d'exploitation.

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la Régie des Eaux, il est proposé d'accorder les dégrèvements suivants d'un montant total de 1 674,33€ TTC qui se résument comme suit :

Exercice Session	MOTIF	N° FACTURE	MONTANT TTC DÉGRÈVÉ	
			Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
2022	Fuite	20220402296	248,69 €	
2022	Fuite	20220500627	327,48 €	704,55 €
2022	Fuite	20220600085	112,09 €	
2022	Fuite	20220400445	136,60 €	
2022	Fuite	20220600564	3,51 €	40,26 €
2022	Fuite	20220400696	29,78 €	71,37 €
		TOTAL	858,15 €	816,18 €

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

31 MAI 2022

ID : 064-216404301-20220524-22DEL74-DE

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 12 mai 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur ces dégrèvements.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 24 mai 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le 31 MAI 2022

